

LA COMPTA, PAS À PAS

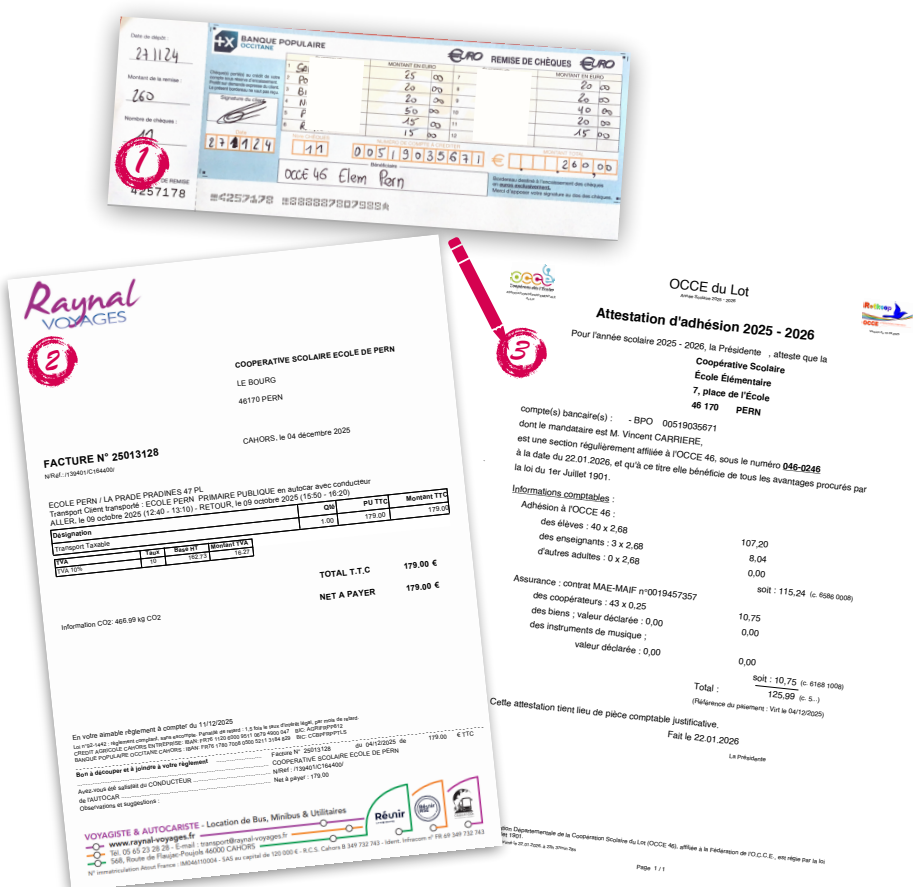
1 CHAQUE DÉPENSE, CHAQUE RECETTE DOIT ÊTRE JUSTIFIÉE PAR UNE PIÈCE CLASSÉE ET NUMÉROTÉE

Cette pièce justificative est une facture au nom de la coopérative scolaire, un ticket de caisse, un bordereau de versement de liquide, une remise de chèques, un relevé d'espèces, un document justifiant le versement ou les dépenses d'une régie d'avance, un courrier d'attribution d'une subvention, un relevé de frais bancaire, un état de suivi des campagnes Jaïkan...

Ces pièces sont à conserver au choix dans un classeur, un cahier ou un dossier numérique. Elles sont numérotés dans l'ordre de la date d'émission (date à laquelle la pièce est émise) : c'est le numéro de pièce justificative (n° de PJ).

numéroter dans l'ordre de la date d'émission

classer



support numérique



cahier

classeur

à conserver



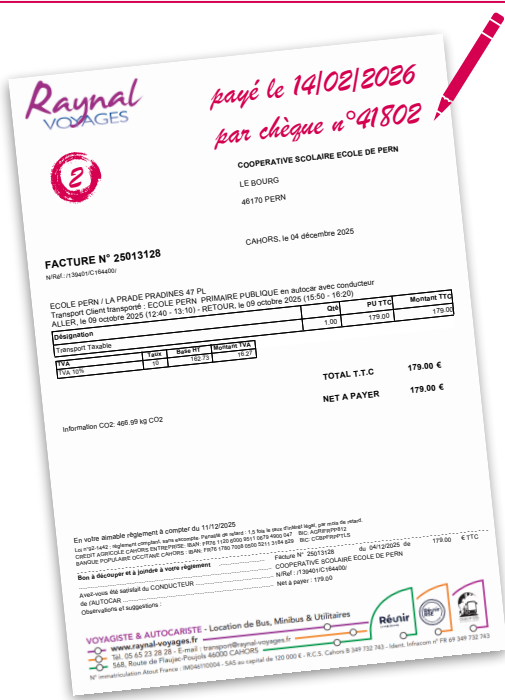
10 ans

2 PAYER LES DÉPENSES PAR CHÈQUE, ESPÈCES OU VIREMENT

Inscrire sur les factures la date de paiement par chèque, virement ou espèces, le numéro de chèque ou de virement. Sur la souche du carnet de chèque, inscrire la date de paiement, l'ordre et l'objet et le numéro de pièce justificative correspondant à la dépense.

écrire la date du paiement,
le numéro de chèque ou du virement

écrire sur la souche du chèque
le numéro de la pièce justificative



4 POINTER À L'AIDE DU RELEVÉ BANCAIRE, vérifier que les opérations sont passées en banque.

Vérifier à l'aide du relevé bancaire si les opérations ont été créditées ou débitées sur le compte en banque : les opérations passées en banque seront pointées. Pour vérifier, utiliser le numéro de chèque, du bordereau, de la remise de chèque ou du virement et le montant de l'opération. Une fois le pointage réalisé, le solde des opérations pointées doit être égal au solde indiqué sur le relevé de comptes.

pointer les opérations
sur RETKOOP à l'aide du relevé bancaire

vérifier que le solde des opérations pointées
est identique au solde bancaire

Votre relevé de compte n°1 au 05/02/2026

DETAIL DES OPERATIONS DE VOTRE COMPTE DE DEPOT N° 00519035671

COOPERATIVE SCOLAIRE DE L
DE PERN

IBAN : FR76 1780 7008 0500 5190 3567 150
BIC : CCBPFRPPTLS

DATE COMPTA	LIBELLE / REFERENCE	DATE OPERATION	DATE VALEUR	MONTANT
SOLDE CREDITEUR AU 05/01/2026				480,62 €
26/01	VIR Stripe Technology Eu JKN pzvhtk J0F9M1	17RD9Y0	26/01	151,90 €
26/01	VIR Stripe Technology Eu JKN pzvhtk J0F9M1	17HDA3K	26/01	49,00 €
TOTAL DES MOUVEMENTS DEBITEURS				- 0,00 €
TOTAL DES MOUVEMENTS CREDITEURS				200,90 €
SOLDE CREDITEUR AU 05/02/2026*				681,52 €

(*) Sous réserve des opérations en cours d'enregistrement et d'une provision suffisante et disponible lors de l'arrêté du solde du compte réalisé en fin de journée.
Ce document ne justifie pas la déduction de la TVA ou de la charge en matière d'impôt direct.

26/01/2026	Participation volontaire famille	17RD9Y0	X	151,90
26/01/2026	Votre calendrier et carte de vœux	17HDA3K	X	49,00

pointer

Votre relevé de compte n°1 au 05/02/2026

DETAIL DES OPERATIONS DE VOTRE COMPTE DE DEPOT N° 00519035671

COOPERATIVE SCOLAIRE DE L
DE PERN

IBAN : FR76 1780 7008 0500 5190 3567 150
BIC : CCBPFRPPTLS

DATE COMPTA	LIBELLE / REFERENCE	DATE OPERATION	DATE VALEUR	MONTANT
SOLDE CREDITEUR AU 05/01/2026				480,62 €
26/01	VIR Stripe Technology Eu JKN pzvhtk J0F9M1	17RD9Y0	26/01	151,90 €
26/01	VIR Stripe Technology Eu JKN pzvhtk J0F9M1	17HDA3K	26/01	49,00 €
TOTAL DES MOUVEMENTS DEBITEURS				- 0,00 €
TOTAL DES MOUVEMENTS CREDITEURS				200,90 €
SOLDE CREDITEUR AU 05/02/2026*				681,52 €

(*) Sous réserve des opérations en cours d'enregistrement et d'une provision suffisante et disponible lors de l'arrêté du solde du compte réalisé en fin de journée.
Ce document ne justifie pas la déduction de la TVA ou de la charge en matière d'impôt direct.

Après pointage, le dernier relevé BPO devrait indiquer un solde de : 681,52

classer et conserver les relevés bancaires



support numérique ou



classeur
cahier



10 ans

! QUELQUES POINTS DE VIGILANCE pour éviter les sueurs froides, les erreurs, les oublis...

- Déposer très rapidement en banque les espèces pour éviter les vols ou les pertes ;
- Si une caisse est constituée, inscrire impérativement son montant en comptabilité. Les opérations payées en liquide seront également inscrites en comptabilité et justifiées par une pièce. **Les caisses noires sont interdites !**
- Réaliser la comptabilité de sa coopérative de manière fréquente (au moins à chaque vacances) pour éviter les oublis, les erreurs.
- Si vous avez des questions, vous trouverez des réponses sur le site de l'OCCE du Lot. N'hésitez pas à nous contacter occe46.compta@occe.coop !